

Toscano Amores, Denys (Équateur)

[Original : espagnol]

Note verbale

La Mission permanente de l'Équateur aux Nations Unies adresse ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et a l'honneur de se référer à la note ICC-ASP/11/S/110 du 17 octobre 2012 concernant la prolongation de la période de présentation des candidatures à l'élection de membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, qui se tiendra à La Haye à la onzième session de l'Assemblée du 14 au 22 novembre 2012.

Le Gouvernement de l'Équateur confirme, par la présente, sa décision de présenter la candidature de M. Denys Toscano, qui a par ailleurs été entérinée par le Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes (GÉALC).

Comme le démontre bien l'exposé des qualifications ci-joint, la Mission permanente de l'Équateur estime que son candidat, M. Denys Toscano, est une personne jouissant d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et intégrité et a une compétence reconnue au niveau international en matière d'assistance aux victimes de crimes graves. Il remplit donc les exigences énoncées au paragraphe 1 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 sur la procédure de mise en candidature à l'élection et d'élection de membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles.

La Mission permanente de l'Équateur aux Nations Unies profite de l'occasion pour renouveler son assurance, au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, de sa considération distinguée.
